



Association des éducatrices  
et éducateurs en milieu familial  
du Québec

# Communiqué de presse

## **L'AÉMFQ demande une rectification immédiate au premier ministre en ce qui a trait à la garde éducative en milieu familial**

À l'attention du directeur de l'information :

**Québec, le 11 mars 2008** – Aujourd'hui, madame Nathalie D'Amours, directrice de l'Association des éducatrices en milieu familial, demande au premier ministre soit un changement de ministre au ministère de la Famille ou encore un correctif dans les tendances administratives de la nouvelle Loi sur les services de garde éducatifs.

L'Association des éducatrices en milieu familial du Québec travaille pour la reconnaissance professionnelle de l'éducatrice en milieu familial et le respect de son statut de travailleur autonome. En décembre 2005, son appui à la Loi sur les services de garde éducatifs du Québec témoignait de son appréciation du gouvernement à reconnaître les éducatrices en milieu familial, de sa volonté de lui offrir un soutien adapté et uniforme dans toutes les régions du Québec et de sa volonté de respecter ses champs décisionnels à titre de travailleur autonome.

Aujourd'hui, les positions administratives du ministère de la Famille nient l'apport important de l'éducatrice en milieu familial dans la construction du réseau des services de garde et leur qualité, et s'ingèrent dans l'organisation de son propre service. Non seulement il y a un non-respect flagrant du travailleur autonome, mais Madame la ministre Michèle Courchesne demande que les 14 700 familles, ayant un service de garde à la maison, soient sacrifiées pour le bien des autres familles québécoises, et ce, par un plus grand nombre d'heures d'ouverture.

Nous réitérons notre engagement à contribuer au réseau public des services de garde québécois, mais les éducatrices en milieu familial disent non au sacrifice de leur famille. Nous considérons qu'une vraie politique familiale doit favoriser la relation parent/enfant et non pas avoir pour seul objectif de laisser les enfants en service de garde plus de dix heures par jour.

Nous exigeons du gouvernement qu'il soit respectueux et cohérent à ses deux derniers projets de loi déposés pour l'éducatrice en milieu familial. Le premier déclarait l'éducatrice travailleur autonome et lui accordait le droit de se faire remplacer. Aujourd'hui, les demandes administratives veulent imposer le remplacement de l'éducatrice en exigeant, par exemple, qu'elle aille se faire soigner hors de chez elle lors d'une maladie ! Nous sommes aux premiers pas de l'institutionnalisation des milieux familiaux !

Le deuxième projet de loi donnait à l'éducatrice en milieu familial le statut de prestataire de service, au même titre que les garderies publiques ou privées. Pourtant, depuis l'adoption de cette loi, la présence du milieu familial dans le réseau a été réduite de 5 %. On annonce la possibilité future de développer dans les garderies publiques, en investissant dans le béton, afin d'avoir plus de places en services de garde. Pourtant, avant même de parler d'investissement en infrastructure, il y a la possibilité de développer deux places en milieu familial pour une place en garderie publique. Y aurait-il un choix stratégique de la part de la nouvelle Ministre ?

Quel est l'objectif réel de Madame la ministre Michèle Courschesne ? Serait-ce de réduire la contribution de notre milieu au réseau de garde québécois, et cela, malgré qu'à deux reprises, les parents du Québec ont signifié leur préférence pour ce type de garde dans des enquêtes officielles et coûteuses ? Nous dénonçons le piège dans lequel le gouvernement semble avoir poussé l'éducatrice en milieu familial et exigeons immédiatement les correctifs nécessaires.